

Éditorial



La réforme des retraites, au-delà des mots, au-delà des chiffres, de ses conséquences, ce que l'on oublie trop souvent... et sans doute le plus grave... le VOL...

Voler du temps à celles et ceux qui ont donné le leur au travail.

Voler du temps à celles et ceux qui pourraient enfin le consacrer aux enfants, aux petits enfants, à la découverte du monde.

La réforme des retraites, un modèle d'individualisme au détriment d'un monde solidaire. Un système qui tournerait le dos à la fraternité encore affichée sur les murs de nos mairies

La réforme des retraites et les citoyens qui se lèvent, se révoltent s'unissent pour dire non à cette société marchandisée, à cette société déshumanisée.

Des milliers de travailleurs qui disent NON !!!! Qui chassent cette idée par laquelle les plus fragiles seraient responsables des maux sociétaux.

Le pouvoir et les financiers demandent toujours plus au plus grand nombre pour engraisser les privilégiés. Ils n'ont aucun scrupule à le faire et ne font preuve d'aucune humanité. Ils n'hésitent même pas à détruire la planète pour satisfaire leurs soifs inutiles d'accumulation de profits.

Le système des retraites, symbole de la solidarité d'après guerre, leur est insupportable, tant il remet en cause, de fait, le système libéral.

Ca suffit ! L'opinion le dit. Les manifestants le crient. Vous n'arriverez pas, messieurs qu'on nomme grands, à arrêter, fusse à grand renfort de répression et d'intoxication médiatique, la désespérance qui monte et l'envie de justice qui grandit. La victoire est inéluctable, parce que la bataille est juste et l'injustice flagrante. Il ne s'agit pas d'optimisme béat mais d'un regard lucide sur les possibilités offertes au monde du travail pour avancer et imposer ses choix au monde du capital.

La réforme des retraites, un symbole pour certains, une aubaine pour d'autres, des malheurs ajoutés pour tous les autres.

La bataille est nécessaire, l'unité est essentielle, la victoire est indispensable.

Daniel AUTHIER

Membre du bureau de la CGT Finances publiques 31

**RETRAITES :
LES MINISTRES VOTENT LE PROJET
AVEC LES TROUS**



Agenda

6 février : Comité technique local

25 février :

- conférence / débat sur les violences faites aux femmes à l'UD organisée par les retraités de la section CGT

- Heures trimestrielles d'information sur la retraite et la loi transformation Fonction publique

2 mars : CHSCT

19 mars : Comité technique local

26 mars : CHSCT

23 avril : Comité technique local

28 avril : AG de la section CGT

30 avril : CHSCT

Sommaire

Page 2-3 : La Gazette des sites

Page 4 : Retour sur ... le droit du travail

Page 5 : Vue d'ailleurs

Page 6 : Rencontre avec Stéphane Boy

Page 7 : D'actifs à retraités

Page 8 : Idées, culture, loisirs



Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> cgt.drpf31@dgfip.finances.gouv.fr



Télétravail : oui mais ...

Le télétravail est souvent utilisé pour accompagner la réorganisation ou la délocalisation de site en Ile de France ou dans des grandes agglomérations.

S'il peut en apparence constituer une solution pour mieux équilibrer la vie privée avec la vie professionnelle, c'est souvent par défaut que les salarié.e.s y consentent, faute de pouvoir accéder à un logement plus proche du lieu de travail ou de pouvoir disposer de conditions de transport acceptables.



L'accord national interprofessionnel de 2005, qu'avait signé la CGT, avait eu pour mérite d'encadrer une forme de travail qui en était à ses débuts. Aujourd'hui, à l'ère de l'internet

mobile, ce cadrage est insuffisant par rapport aux nouvelles conditions d'exercice professionnel où les unités de lieux et de temps de travail sont éclatées. Le travail nomade se développe, les salarié.e.s en situation de télétravail peuvent toujours travailler de leur domicile, mais aussi dans des lieux tiers extérieurs aux entreprises, dans les transports, à l'hôtel, etc.

Ce nouveau contexte favorise le travail gris, qui représente le temps de travail qui n'est pas comptabilisé et remet en cause l'équilibre vie privée et vie professionnelle. D'où la nécessité de mener campagne pour le droit à la déconnexion et de comptabiliser le temps de travail TTC (Toutes Tâches Comprises) quel que soit le lieu où l'on se trouve (domicile, transport, lieux tiers, etc).

Avec la mobilisation contre la loi Travail, nous avons empêché le fractionnement des 11 heures de repos quotidien obligatoire prévus dans le Code du travail. Dans le cadre de la concertation télétravail, il y a fort à parier que le Medef cherchera à réintroduire ce fractionnement du temps de repos et va rechigner à céder de nouveaux droits aux salarié.e.s concerné.e.s.

Le télétravail se caractérise par des gains de productivité évalués à 22%¹. Les marges de manœuvre existent donc pour mieux protéger les

salarié.e.s et réduire la charge et le temps de travail.

La CGT propose

Le télétravail doit être l'occasion pour les salarié.e.s d'améliorer leurs conditions de vie et de travail. Dans le cadre de sa mise en place, la CGT revendique :

- une meilleure définition des différents types de télétravail : télétravail à distance, itinérant et nomade ou mobile (notion nouvelle). L'objectif étant que tous les salarié.e.s concerné.e.s par ces formes de travail soient couverts par des accords collectifs ;
- couvrir les télétravailleurs par des accords collectifs et obtenir leur inscription dans le registre du personnel et dans le document unique d'évaluation des risques. L'intégralité des règles de santé et de sécurité du Code du travail doit s'appliquer au télétravailleur ;
- la reconnaissance en accident de travail des accidents de trajets entre le domicile et le lieu tiers ;
- des conditions de réversibilité sans délai, fixées dès la mise en place du télétravail ;
- la prise en charge des coûts d'installation du matériel au domicile par l'employeur ;
- le droit à la déconnexion ;
- la limitation du recours au télétravail à deux jours par semaine, pour éviter tout risque d'exclusion du collectif de travail ;
- l'évaluation de la charge de travail et l'encadrement des temps de travail, ainsi que la reconnaissance des gains de productivité générés.

Le télétravail est ressenti comme une charge supplémentaire par ceux qui restent au bureau ! En effet, les suppressions d'emplois ont conduit à une gestion du personnel de plus en plus tendue. Le télétravail fait souvent ressortir ces tensions. Il ne faut pas oublier qu'elles ne sont pas le fait des collègues qui choisissent le télétravail mais de notre gouvernement qui choisit de supprimer des emplois ! La CGT revendique l'arrêt des suppressions d'emplois.

¹ : Étude sur la pratique du télétravail dans les grandes entreprises françaises



Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr

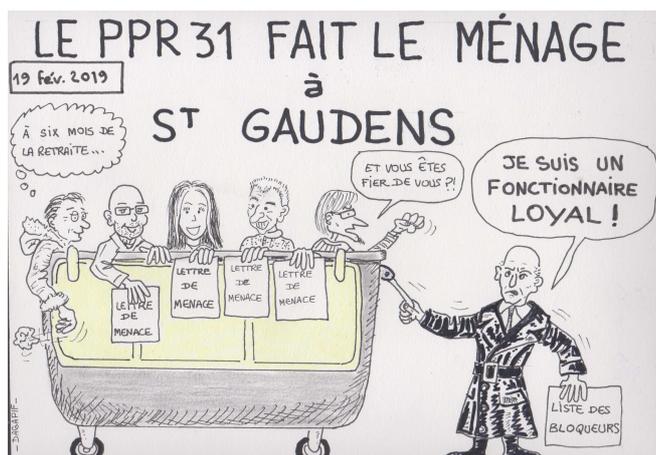


Carton Rouge



« Madame, Messieurs, vous avez été surpris par plusieurs témoins (3) à prendre des photos dans la salle des capitouls des travaux effectués dans le cadre du séminaire sur la conduite du changement. Or, vous n'étiez pas invités à assister à ce séminaire. Votre intrusion dans cet espace n'avait par ailleurs aucun fondement. Il peut en fin s'agir d'éléments confidentiels. Outre votre intrusion dans un local que vous n'aviez pas à fréquenter, je m'interroge sur les images que vous avez prises. Celles-ci, de même que les travaux sont la propriété des agents qui y ont contribué; En les diffusant, de quelque manière que ce soit, vous vous placeriez en porte à faux. Je reste à votre disposition pour tout complément».

Signé : Paul Chatail



Voici comment la direction traite les militants de la CGT dans ce département ! Après avoir convoqué un de ses représentants, en décembre, au motif qu'il « aurait fait pleurer » la représentante de l'administration lors d'un groupe de travail du CHSCT (explications recueillies, il s'avèrera que notre collègue a surtout été mise en difficulté par le sujet sensible évoqué ce jour là - le suicide de notre collègue et camarade Pascal Jan - pour lequel nos courageux directeurs l'avait envoyée « au feu » à leur place !), voici que trois de nos militants sont menacés pour avoir photographié quelques post-it dans une salle ouverte aux quatre vents. Qui sont-ils, ces trois « témoins » que M. Chatail cite dans ce message ? Des encadrants qui essaient de s'attirer les bonnes grâces de leur direction, espérant une reconnaissance ou un os de carrière à ronger ?

Comptaient-ils publier un livre de leurs réflexions sur la conduite du changement ? Pas certain que ça passionne grand monde tout de même ! Bref, voici des méthodes qui rappellent des épisodes de triste mémoire ...

SPF témoignage de nos collègues

Le service de la publicité foncière a été durement impactée par les différentes contre réformes au sein de la DGFiP (fusions de services, accès des notaires au fichier immobilier).

La suppression de nombreux postes entraîne un manque d'effectif criant. Les agents partis ne sont plus là pour former correctement les nouveaux collègues, à qui on demande d'être opérationnels rapidement. Des formations leur sont même refusées du fait du manque de personnel dans les services !

La qualité du travail s'en ressent grandement. L'accueil au public est de plus en plus restreint (uniquement le matin en accueil physique, téléphone tous les après-midi) provoquant le passage d'un accueil d'enregistrement à un accueil de dépôt uniquement. Le retard dans la publication des actes impacte d'autres services, comme le cadastre mais aussi le SPF lui-même (augmentation des refus, rejets...). Les services sont de plus en plus sollicités par les partenaires (notaires, avocats, huissiers) pour obtenir des informations sur les procédés de publication et de taxation, travail qui leur incombe normalement.

Notre hiérarchie ne jurant que par les statistiques, les collègues sont complètement démotivés (accentuation du risque de burn out, augmentation des arrêts de travail). Toutes ces nouvelles conditions de travail prédisent une dégradation de la fiabilité du fichier immobilier.

La crainte des collègues pour le devenir de leurs missions est réelle ; l'externalisation de celles-ci dans le privé se profile à grands pas. Aussi, bientôt, la qualité de nos services, souvent enviée par de nombreux pays, ne sera plus qu'une légende.

Nous contacter :

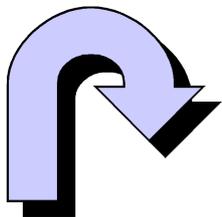
Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr





RETOUR SUR...



Des droits des salariés

CoGiTo 31 n°9 Février 2020

Dans ce numéro, nous reviendrons sur quelques dates historiques concernant les progrès législatifs du monde du travail au XIX^{ème}.

A l'origine

Il est vrai que l'on part de très bas. En cas de litige du travail, le code civil de 1804 stipule que «le maître est cru sur son affirmation». Au début du XIX^{ème} siècle, l'État proscribit toute représentation collective ouvrière. Mais du fait de la montée en puissance du monde ouvrier, tout cela va évoluer... lentement.

1841 : loi sur le travail des enfants



La première législation sur le droit du travail remonte au 22 mars 1841, sous la monarchie de juillet.

Elle interdit le travail des enfants de moins de huit ans dans les usines, ateliers ou mines. La France d'alors est au début de sa révolution industrielle avec la création de nombreuses manufactures. Les ouvriers embauchés sont payés une misère et ceci d'autant plus que les enfants travaillant à l'usine tirent les salaires vers le bas. Adultes et enfants travaillent dans des conditions sanitaires détestables. Les cas de tuberculoses, d'allergies, de scoliose sont monnaie courante. Cette situation est dénoncée par le médecin Louis Villerme qui est à l'origine de cette loi.

1864 : le droit de grève est autorisé

Depuis 1791 avec les célèbres lois d'Allarde qui supprime les corporations et Le Chapelier qui interdit les coalitions, le droit de grève est interdit confirmant bien que 1789 est une révolution bourgeoise. Mais avec la révolution industrielle, la classe ouvrière s'affirme, se bat pour de meilleurs droits, de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires. La répression est féroce sous la monarchie de juillet (massacre des canuts lyonnais en 1831 et 1833), la seconde république (juin 1848 massacre des ouvriers parisiens) et le début du second empire (répression des grèves du début du régime). Cependant, face à la pression ouvrière, Napoléon III assouplit sa politique sociale. Le 25 mai 1864, la loi Ollivier supprime le délit de coalition permettant aux ouvriers de faire grève dans le respect de la liberté de travail. Cette avancée sociale reste limitée. En effet, le droit de réunion est toujours interdit. Mais c'est une première étape vers le droit syndical.

**LA GREVE
YES, WE CAN**



1884 : loi Waldek-Rousseau autorisant les syndicats professionnels.

Les débuts de la troisième république ne sont pas favorables au mouvement ouvrier notamment avec la répression sanglante de la Commune de Paris. La conquête des institutions par les républicains modifie la donne au début des années 1880. Après l'établissement



des libertés de la presse et de réunion (1881), puis l'adoption des lois scolaires, les syndicats professionnels sont les premiers bénéficiaires d'un droit d'association par la loi du 21 mars 1884. Les syndicats sont reconnus d'utilité publique. Cependant le syndicalisme français se heurte à l'hostilité d'employeurs peu disposés à céder la moindre de leurs prérogatives. Faute d'interlocuteurs, il ne trouve d'issue que dans la lutte. Cela ne répond pas aux attentes des républicains modérés ayant institué cette loi mais cela conforte l'indépendance du syndicat à l'égard des pouvoirs publics.

1892 : naissance de l'inspection du travail

Du fait de la nécessité de faire respecter les premières lois de protection des ouvriers, l'inspection du travail est créée le 2 novembre 1892 avec la mise en place d'un corps spécifique de fonctionnaires d'État : le corps des inspecteurs du travail. Ce corps est rattaché au ministère du travail lors de sa création en 1906 par Georges Clémenceau en réponse à l'action de plus en plus forte de la CGT (créée en 1895).



Au début du XX^{ème} siècle

Au début du XX^{ème} siècle plusieurs lois sociales sont votées. La première loi sur les retraites est votée en 1910. Guère efficace, les cotisations sociales sont faibles et les versements sont effectués pour les personnes de plus de 65 ans alors que l'espérance de vie à cette époque est en moyenne de 40 ans ! Mais c'est une première étape. La sécurité des vieux jours n'est plus juste une affaire de propriété et d'épargne individuelle...



Suite au prochain numéro ...

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

cgt.drif31@dgfip.finances.gouv.fr Page 4





Harcèlement condamné en justice

Le tribunal de grande instance de Paris a condamné les principaux protagonistes du dossier France Télécom Orange pour harcèlement et complicité. France Télécom à 75 000 € d'amende et ses trois dirigeants à douze mois de prison dont huit avec sursis et 15 000 € d'amende, le procureur de la République invoquant un « harcèlement managérial ».



C'est un jugement important pour les victimes de cette période à France Télécom qui voient leurs souffrances, leur désespoir reconnus et certains coupables condamnés. C'est un jour important pour les familles des salariés qui ont perdu la vie à cause de leur travail et pour celles et ceux qui étaient et sont encore meurtris par les conséquences et la brutalité d'une politique managériale de harcèlement.

Ce jugement fait date, car il est le premier de ce genre et ouvre des perspectives pour tous et toutes celles qui sont victimes de ce même types de harcèlement dans de nombreuses entreprises encore aujourd'hui.

Le burn-out et/ou le stress au travail qui découlent de conditions de management fondées sur le harcèlement (avec les états dépressifs qui en découlent) relèvent de maladies professionnelles et doivent être reconnues comme telles.

La justice, par ce jugement, pose effectivement cette question et la responsabilité des dirigeants d'entreprise, de responsables d'administrations ou de services. C'est une réponse aussi au patronat qui refuse toujours de prendre en compte cet aspect des maladies professionnelles.

Enfin, c'est un point d'appui également pour gagner la ratification de la convention internationale, et sa transcription dans la loi française, qui condamne toute forme de violence et de harcèlement au travail. La CGT, comme d'autres organisations, l'a exigé dans le cadre des 100 ans de l'OIT à Genève.

Contre le harcèlement au travail ce jugement est une victoire et une étape importante dans un combat qui continue.



Discrimination raciste

Sur un chantier du BTP, au cœur de Paris, 25 travailleurs maliens étaient embauchés sans contrat, sans aucune feuille de paye et sans que les cotisations sociales soient versées. Leur employeur est un sous-traitant du sous-traitant de la compagnie d'assurance, Covéa, qui gère ce chantier. Arrivèrent, en l'espace de trois jours, 3 et 6 septembre 2016, deux accidents du travail : une blessure à l'œil et une chute d'un échafaudage non sécurisé. Le responsable de chantier refusant d'appeler les secours, un travailleur le fit, enclenchant la mécanique mettant à jour la situation réelle de ce chantier par l'intervention de l'inspection du travail.



Suite à ces accidents, les travailleurs sans papiers ont entamé une lutte de deux mois avec occupation du chantier.

Première victoire : ils sont embauchés par le 1^{er} sous-traitant, 15 en CDI et 10 en CDD.

Deuxième victoire : la préfecture les régularise malgré l'absence de feuille de paye par exemple.

Troisième victoire : leur dignité retrouvée par la reconnaissance

de ce qu'ils ont subi. Les prud'hommes de Paris, saisis, leur ont d'abord accordé 37 000 € à chacun (en rappels de salaires mais aussi comme indemnisation de la non-déclaration de leur travail à l'administration, des conditions de travail dangereuses qu'ils ont subies). De plus, les prud'hommes jugent l'existence sur ce chantier d'un « système organisé de domination raciste ».

Le jugement s'appuie sur plusieurs éléments. D'abord sur le procès-verbal de l'inspection du travail selon lequel « il existerait sur le chantier concerné un système pyramidal d'affectation professionnelle en raison de l'origine ». Ensuite, sur les travaux du sociologue Nicolas Jounin, qui a témoigné de « la technicisation des tâches et des statuts » dans le BTP. « Au plus bas de l'échelle, au poste de manœuvre, on trouve très souvent les immigrés ouest-africains et sans papiers ».

Ce jugement est une triple victoire avec, pour la première fois, la reconnaissance de la discrimination raciale dans l'emploi !



Animés du feu sacré



Une augmentation de 7% des effectifs, la promesse d'abonder de plus de 300 000 € le budget annuel, tous les ans, sur quatre ans, le passage pour tous les personnels, d'ici 2022, au régime « heure par heure », c'est à dire des gardes de 12H au lieu de 24H, donc des amplitudes moins longues améliorant fortement les conditions de travail : c'est ce qu'ont obtenu les pompiers du Tarn, suite à six mois de lutte avec la CGT et en intersyndicale, après que leur direction leur ait annoncé un plan de baisse des effectifs ! Avec un effectif constant, les interventions annuelles étaient passées de 4 000 en moyenne à 6 000 en 2018. « On a sorti les banderoles et les peintures sur les camions et on a fait le tour des communes pour leur parler de notre situation ». La lutte, même longue, finit toujours par aboutir un jour. Lutter, c'est semer l'espoir...

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute Garonne
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr



QUESTIONS À ...

Stéphane BOY

représentant CGT au Comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT)



CoGiTo 31 n°9 Février 2020

Quelle évolution constates-tu en matière de risques psycho-sociaux (RPS) dans les services ?

Les suppressions d'emplois que la DGFIP subie depuis maintenant 17 ans, les restructurations associées pour soi-disant amortir leurs effets sur les conditions de vie au travail (CVT), font que les agents vivent au travail dans un climat de plus en plus anxiogène (devenir des missions, lieu d'activité...). La conséquence directe de tout cela est un accroissement des RPS et des pathologies associées.



Comment expliques-tu cela ?



Plusieurs facteurs sont à l'origine des dégradations des conditions de vie au travail. Le développement de l'environnement de travail numérique associé aux suppressions d'emplois transforment le travail des agents : les missions sont saucissonnées, beaucoup de travail sur listes, zapping permanent d'un bout de mission à un autre bout de mission. La perte de sens du travail, l'individualisation de la gestion des missions, la fragilisation des collectifs de travail sont autant de facteurs sources des RPS.

Que fait l'administration ?

Le document unique de l'évaluation des risques professionnels, le plan annuel de prévention associé, le tableau de bord de veille sociale sont autant d'outils pour détecter les RPS et suivre les agents qui en sont les victimes.

On voit que les outils de détection existent, que les agents des cellules CVT, les médecins de prévention et les assistantes sociales accomplissent leurs missions au niveau Finances avec le peu de moyens qui leur sont donnés.

Rappelons que pour ces dernières, en plus de leurs missions quotidiennes de suivi des agents en difficultés, leur feuille de route prévoit un accompagnement au plus près des agents concernés par des restructurations du début à la fin des processus, ce qui est irréalisable du fait des moyens mis à disposition, soit deux assistantes sociales pour le suivi des personnels des Finances publiques, de la Douane, de l'ENFIP Toulouse, de la DIRCOFI Sud-Pyrénées, de l'INSEE et de la DIRECCTE.



Quelles sont les propositions de la section CGT Finances publiques 31 ?

Depuis plusieurs mois et à la suite d'un événement dramatique (suicide d'un collègue du département), notre section a demandé la tenue d'un groupe de travail (GT) « détection agents en difficulté et des risques suicidaires ».

Ce GT s'effectue dans le cadre Finances en lien direct avec le CHS-CT 31.

Nous avons pu ainsi mettre en avant les faiblesses de certaines directions.



Nos propositions vont vers l'élaboration d'un véritable plan d'action efficace tant au niveau de la prévention des RPS qu'au niveau du suivi des agents en difficultés avec un accent particulier pour le suivi des agents isolés.

Concernant le volet prévention, il est indispensable de revoir l'organisation du travail en lien direct avec un véritable dialogue social : que ce soit avec les directions ou dans les services, un vrai dialogue social, et non pas une discussion descendante, permet de mettre en place une organisation du travail qui valorise les agents au travers de missions qui ont du sens, de remettre de l'utilité et de replacer le collectif en avant, collectif qui protège l'individu. Cela passe par un véritable plan de formation au sens large du terme qui modifie en profondeur les habitudes et pratiques actuelles.

Sur la prévention des RPS, cela nécessite tout d'abord une information de l'ensemble des personnels sur les RPS et sur la marche à suivre en cas de détection, puisque c'est le signalement de l'entourage direct de l'agent qui va permettre une prise en charge le plus en amont et de ce fait diminuer le risque.

Pour un meilleur traitement des RPS et un meilleur suivi des agents en difficultés, il est nécessaire d'augmenter les moyens des acteurs de prévention.

Nous en sommes aujourd'hui à trois groupes de travail dont le dernier qui date du 13 décembre met en avant un début de plan d'action en accord avec les revendications de notre section.

Nous ferons en sorte que ce plan d'action soit mis en oeuvre le plus rapidement possible pour, qu'enfin, la souffrance au travail et ses conséquences ne soient plus un lieu commun dans nos services.



Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute Garonne
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> cgt.dr31@dgfip.finances.gouv.fr



D'ACTIFS À RETRAITÉS

Choix de société ?



CoGiTo 31 n° 9 Février 2020

Aux dires du Président Macron et du premier ministre Edouard Philippe leur projet de retraites par points ne concernerait pleinement que les générations nées après 1975 et, pour partie, celles nées après 1963.

Contraindre les pensions

Ces affirmations relèvent de Pinocchio, menteur bien connu. En effet, leur projet obéit à un objectif financier : bloquer une fois pour toutes la part des richesses du pays consacrée aux retraites à un maximum de 13,8 % du produit intérieur brut, la moyenne européenne étant 11% du PIB, norme vers laquelle il faudra tendre.

Dès lors, avec l'évolution du nombre de retraités, chacun comprendra que, quel que soit son âge, chacun est concerné : par exemple 13,8% du PIB à partager entre 17,4 millions en 2020 ou entre 20,2 millions, prévision pour 2035, ne donne pas le même montant de pension à la fin du mois.



Quelles politiques publiques

Nos aînés ont mis en place une sécurité sociale solidaire, pour satisfaire les besoins fondamentaux de tous. Le monde de la finance veut imposer une autre logique, le respect d'un budget fixé à l'avance, le plus faible possible. Le président Macron s'en est fait l'exécutif en chef.

Le budget pour la santé, décidé par le gouvernement (LFSS), ne doit pas trop augmenter. Il ne permettra pas de répondre aux besoins de prévention et de soins, le personnel n'en peut plus, revendique et lutte, mais les urgences débordent, la maltraitance institutionnelle s'installe dans les établissements, EHPAD et à domicile. Les services publics reculent, disparaissent ... alors que les personnes âgées doivent de plus en plus y avoir recours.

Toujours plus de difficultés et de misère pour la très grande majorité de la population. Les retraités n'en sont pas exonérés. Au contraire, elles sont accentuées par le gel des pensions et la CSG non compensée. Et cela pour donner toujours plus de richesses aux très riches !

Retraite à 60 ans ?

La part des richesses consacrée aux retraites et consommée par les personnes âgées, a augmenté naturellement au fur-et-à-mesure de la progression du nombre de seniors. C'est logique, normal ! En effet, après une vie de travail,



avec des conditions de travail toujours plus dégradées, aspirer à profiter des fruits de celui-ci est juste.

Ils disent : « l'espérance de vie s'accroît il est normal que l'âge de départ à la retraite augmente ». Certes, l'espérance de vie augmente. Mais l'espérance de vie en bonne santé ? D'évidence celle-ci est loin de croître.

Ils disent : « les salariés prennent leur retraite désormais à plus de 63 ans et non 62 ans comme le permet la loi, donc 64 voire 65 ans comme âge d'équilibre pour la retraite c'est déjà le vécu ». C'est vrai. Mais pour quelles raisons ? Allongement de la durée de cotisations et les décotes induisent de faibles pensions. Alors travailler un peu plus longtemps, au détriment de sa santé bien souvent, peut permettre d'allonger ses trimestres de cotisations et de réduire sa décote.

La « réforme » des retraites, voire demain de la sécurité sociale, ne se justifie pas. L'effet boom des retraités, suite au baby-boom desdites trente glorieuses, aura atteint son plafond autour des années 2035 entraînant alors un retour à l'équilibre.

Une retraite à 60 ans à taux plein, c'est possible. Il existe pour cela des solutions : un million d'emplois créés d'ici 2025, c'est 2,5 milliards de cotisations supplémentaires, l'égalité salariale homme/femme, c'est, de fait, 6,2 milliards de cotisations de plus par an, ... Quant aux exonérations de cotisations patronales, c'est 70 milliards (sans compter le CICE qui n'a même pas dopé l'emploi contrairement aux profits) !



Un choix de société

Oui il est possible de faire autrement en France. En France où l'organisation OXFAM (s'appuyant sur les données publiées par la revue Forbes et la banque Crédit suisse) indique, pour 2018 et 2019, que sept milliardaires possèdent plus que les 30% les plus pauvres, et les 10% les plus riches des Français concentrent la moitié des richesses du pays. De fait, la France ne fait pas exception à la tendance mondiale où les inégalités ont explosé. On y compte désormais 41 milliardaires, quatre fois plus qu'après la crise financière de 2008.

Alors, oui, l'enjeu autour des retraites est un choix de société : les premiers de cordée ou une société solidaire et égalitaire.

Nous contacter :

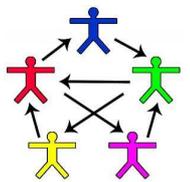
Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr





Idée de sortie

Notre système social d'où vient-il ? Qui l'a imaginé et mis en place ? Gilles Perret nous ramène, dans « les jours heureux », à la première réunion du Conseil National de la Résistance en 1943. Retraites par répartition, sécurité sociale, indépendance de la presse, nationalisation des grandes banques et des énergies.

Cette histoire méconnue nous est racontée par les protagonistes eux-mêmes : Hessel, Aubrac, Landini... Il y a urgence à les entendre, ne serait-ce que pour saisir les rapports de force qui se jouent en ce moment dans la rue, dans les entreprises et dans la fonction publique.

Pour cette raison l'American Cosmographe programme le film datant de 2013 chaque dimanche matin jusqu'au 16 février ! Allez-y nombreux et nombreuses !



Sorry we missed you

Dans son dernier film, Ken Loach nous livre, une fois de plus, une version très juste des dérives de l'uberisation et les ravages qu'elles peuvent exercer sur la vie d'une famille.

Pour cela il raconte l'histoire de Ricky, Abby et leurs deux enfants vivants à Newcastle. Ricky devient chauffeur-livreur « indépendant » aux ordres sans concessions d'une plate-forme de vente en ligne. L'achat du véhicule et tous les frais imprévus sont à sa charge. Son épouse Abby, auxiliaire de vie, se débat elle aussi dans des horaires à rallonge. Ils n'ont plus le temps de s'occuper de leurs enfants. Ce qui va les conduire au désastre...

C'est un film sans concession, un état des lieux lucide sur une génération sacrifiée sur l'autel



d'un capitalisme débridé.

LEÇON DE PÊCHE CHEZ LES RICHES...



IDÉES ET DÉBATS

Fin du mois, fin du monde ?

Excepté quelques climato-sceptiques (mais pas des moindres, comme Trump), nous faisons tous le même constat : la planète est en danger. Le réchauffement climatique est une réalité. Les incendies gigantesques qui se déroulent actuellement en Australie sont là pour nous le rappeler. Mais si nous partageons tous cette même analyse, nous différons sur les causes.

La plupart de nos dirigeants occidentaux préfèrent culpabiliser leurs populations. C'est chacun d'entre nous qui sommes responsables de cette dégradation climatique. À nous de mieux consommer, trier nos déchets etc.

Changer nos habitudes n'est pas une mauvaise chose. Mais s'arrêter à ce stade

de la réflexion, ce n'est pas s'attaquer réellement à l'origine du mal.

À la CGT, nous pensons que le mode actuel de «développement» de la société capitaliste vise avant tout à accroître les profits d'une minorité en augmentant l'exploitation du travail de la majorité. C'est cette même logique qui induit la libéralisation de tous les échanges, le développement d'une consommation absurde de biens inutiles. En gros du pillage de la planète !

Prenons l'exemple du fret ferroviaire : en 2006, l'année de l'ouverture à la concurrence, environ 18 % du fret circulait sur les rails ; en 2018, seulement 9% du fret était assuré par le train entraînant automatiquement un nombre croissant de camions sur les routes. La suppression de nombreuses lignes de fret ferroviaire, jugées pas assez rentables, ont entraîné la suppression de centaines d'emplois (la disparition en question du train des primeurs reliant Perpignan à Rungy est emblématique). L'idéologie néolibérale impose son rythme de régressions climatiques et sociales.

Aussi le combat social et le combat environnemental doivent être menés de front. C'est dans cette logique que la CGT s'allie avec d'autres syndicats et associations (comme ATTAC, les amis de la terre, Greenpeace ou la confédération paysanne) pour faire face à cette urgence sociale et climatique. Le but est de reconstruire des perspectives de transformation radicale de la société : écologique, solidaire et démocratique.

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgf.fr/31//>

cgt.dgfip31@dgfip.finances.gouv.fr

Page 8

